

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20250314-lmc141850-DE-1-1

Date de télétransmission : 26 mars 2025

Date de réception : 26 mars 2025

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

République Française

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 14 MARS 2025

DELIBERATION N° 18

BP 2025 - POLITIQUE CULTURELLE

⌘⌘⌘⌘

La séance s'est ouverte à 09h37 le 14 mars 2025 sous la présidence de Monsieur Charles Ange GINESY.

Présents : Mme Pierrette ALBERICI, Mme Joëlle ARINI, M. Bernard ASSO, M. Xavier BECK, Mme Marie BENASSAYAG, Mme Gabrielle BINEAU, Mme Alexandra BORCHIO FONTIMP, M. Patrick CESARI, M. Bernard CHAIX, M. Frank CHIKLI, M. Eric CIOTTI, M. David CLARES, M. Roland CONSTANT, M. Jean-Pierre DERMIT, Mme Christelle D'INTORNI, Mme Céline DUQUESNE, Mme Sabrina FERRAND, Mme Fleur FRISON-ROCHE, Mme Gaëlle FRONTONI, M. Jacques GENTE, M. Charles Ange GINESY, Mme Marie-Louise GOURDON, Mme Pascale GUIT NICOL, Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, M. David KONOPNICKI, M. Jean-Pierre LAFITTE, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. Gérald LOMBARDO, M. Kévin LUCIANO, Mme Alexandra MARTIN, M. Franck MARTIN, Mme Caroline MIGLIORE, Mme Françoise MONIER, Mme Sophie NASICA, M. Sébastien OLHARAN, Mme Michèle OLIVIER, Mme Martine OUAKNINE, Mme Michèle PAGANIN, M. Mathieu PANCIATICI, Mme Carine PAPY, M. Michel ROSSI, Mme Anne SATTONNET, M. Joseph SEGURA, Mme Valérie SERGI, Mme Françoise THOMEL, M. Auguste VEROLA, M. Jérôme VIAUD.

Excusé(s) : M. Didier CARRETERO.

Pouvoir(s) : M. Yannick BERNARD à Mme Pascale GUIT NICOL, M. Jean-Jacques CARLIN à Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, M. David LISNARD à Mme Alexandra MARTIN, Mme Catherine MOREAU à M. Franck MARTIN, Mme Anne

RAMOS-MAZZUCCO à Mme Caroline MIGLIORE, M. Philippe SOUSSI à Mme Martine OUAKNINE.

Absent(s) :

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu le dispositif départemental en faveur du patrimoine religieux (2020-2022) adopté par délibération prise le 3 février 2020 par l'assemblée départementale ;

Vu le programme départemental pour la sauvegarde, la valorisation et la mise en réseau du patrimoine fortifié des Alpes-Maritimes, adopté par délibération prise le 1^{er} octobre 2021 par l'assemblée départementale ;

Vu le schéma départemental de développement de la lecture publique (2022-2025) adopté par délibération prise le 17 décembre 2021 par l'assemblée départementale ;

Vu le code du patrimoine, livre II : archives ;

Vu le rapport de son président présentant, au titre de l'année 2025, la politique culturelle départementale qui s'articule autour des quatre programmes concernant les événements culturels, les espaces culturels et patrimoniaux, les subventions et partenariats culturels, ainsi que l'entretien et les travaux dans les bâtiments culturels, et repose sur les axes suivants :

- favoriser l'accès à une culture diversifiée et développer une offre culturelle au plus près du public ;
- valoriser et préserver le patrimoine des Alpes-Maritimes, exceptionnel par sa densité et sa variété ;
- soutenir le tissu associatif dont la créativité et la vitalité sont essentielles pour le territoire et constituent un élément déterminant de l'attractivité ;
- promouvoir et faciliter l'accès à la lecture publique sur l'ensemble du territoire ;
- permettre l'accès du patrimoine archivistique au plus grand nombre, au-delà des missions de collecte, de classement et de conservation des Archives départementales ;
- développer des outils numériques innovants pour promouvoir, rendre accessible et attractive la culture sous toutes ses formes ;

Après avoir recueilli les avis favorables des commissions Culture, enseignement supérieur, recherche et affaires internationales, et Finances, interventions financières, administration générale et SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) concernant le programme « Événements culturels » :

- d'organiser les éditions 2025 des manifestations culturelles, notamment *Les soirées estivales et C'est pas classique !* ;
- de prendre acte de la programmation culturelle prévue en 2025 à l'espace Laure Ecard et à l'espace Jean Grinda ;

2°) concernant le programme « Espaces culturels et patrimoniaux » :

- d'approuver :
 - la poursuite de l'action du Département en faveur des musées départementaux (musée des Merveilles, musée des arts asiatiques), de l'espace culturel Lympia, de la Micro-Folie, de la grotte du Lazaret, de la Médiathèque départementale, des Archives départementales ;
 - le développement d'outils et usages numériques innovants au service de l'action, la diffusion et la compréhension culturelle ;
 - la poursuite de l'action du Département en faveur des associations et organismes culturels qui œuvrent pour la restauration, la connaissance et la valorisation du patrimoine départemental, notamment ;

3°) concernant le programme « Subventions et partenariats culturels » :

- d'approuver :
 - la poursuite de l'action du Département en faveur des associations et organismes qui concourent au rayonnement culturel départemental ;
 - le soutien au Conservatoire départemental de musique et le versement de la participation financière, comme stipulée dans les statuts du syndicat mixte, qui s'élèvera à 1,48 M€ en 2025 ;

4°) concernant le programme « Entretien et travaux dans les bâtiments culturels » :

- d'adopter l'ensemble des opérations articulées dans ce programme ainsi que les propositions budgétaires afférentes ;
- d'engager la mise en œuvre des procédures de déclarations de projets si nécessaire ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental, au nom du Département, à :

- signer toutes les demandes d'autorisation administrative et actes relatifs à ces dossiers, et notamment les permis de construire ou de démolir, ainsi que les déclarations préalables et les conventions ;
 - lancer les enquêtes publiques nécessaires (Bouchardeau, parcellaire, déclaration d'utilité publique ou hydraulique ...) et de signer tous les actes qui en découlent ;
 - solliciter les autorisations de pénétrer dans le domaine privé pour reconnaissances topographiques et géotechniques ;
 - solliciter les demandes de subvention ou de partenariat auprès des partenaires institutionnels (État, collectivités territoriales...) et signer les conventions en découlant ;
 - lancer toutes les procédures utiles et à signer tous les actes qui en résultent pour les opérations précitées ;
- 5°) de donner délégation à la commission permanente pour suivre et mettre en œuvre les projets relatifs aux différents programmes de la politique culturelle départementale ;
- 6°) de prendre acte que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette politique sont inscrits au budget départemental.

Pour(s) : 41

Mme Pierrette ALBERICI, Mme Joëlle ARINI, M. Bernard ASSO, M. Xavier BECK, Mme Marie BENASSAYAG, M. Yannick BERNARD, Mme Gabrielle BINEAU, Mme Alexandra BORCHIO FONTIMP, M. Patrick CESARI, M. Bernard CHAIX, M. Frank CHIKLI, M. Eric CIOTTI, M. Jean-Pierre DERMIT, Mme Christelle D'INTORNI, Mme Céline DUQUESNE, Mme Sabrina FERRAND, Mme Fleur FRISON-ROCHE, Mme Gaëlle FRONTONI, M. Jacques GENTE, M. Charles Ange GINESY, Mme Marie-Louise GOURDON, Mme Pascale GUIT NICOL, M. David KONOPNICKI, M. Jean-Pierre LAFITTE, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. David LISNARD, M. Gérald LOMBARDO, M. Kévin LUCIANO, Mme Alexandra MARTIN, Mme Sophie NASICA, M. Sébastien OLHARAN, Mme Michèle OLIVIER, Mme Michèle PAGANIN, M. Mathieu PANCIATICO, Mme Carine PAPY, M. Michel ROSSI, Mme Anne SATTONNET, Mme Valérie SERGI, Mme Françoise THOMEL, M. Auguste VEROLA, M. Jérôme VIAUD.

Contre(s) : 12

M. Jean-Jacques CARLIN, M. David CLARES, M. Roland CONSTANT, Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM,

M. Franck MARTIN, Mme Caroline MIGLIORE, Mme Françoise MONIER, Mme Catherine MOREAU, Mme Martine OUAKNINE, Mme Anne RAMOS-MAZZUCCO, M. Joseph SEGURA, M. Philippe SOUSSI.

Abstention(s) : 0

Déport(s) :

Signé

**Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental**